

signalé les difficultés que présenteraient pour le Canada toute tentative de créer un mécanisme commercial d'État pour la mise en œuvre d'un tel accord bilatéral et j'ai exposé notre politique visant à élaborer, dans le cadre de l'Accord international sur le sucre, un prix qui permette aux producteurs de faire un bénéfice et qui soit également équitable pour le consommateur. L'Accord international a été conclu en 1969 grâce à la participation active de pays tel que le Canada et depuis son entrée en vigueur, le prix libre du sucre sur le marché international a plus que doublé et j'espère qu'à l'avenir, cet accord continuera à régir les importations canadiennes de sucre.

* * *

« J'ai constaté qu'on apprécie fort notre aide. C'est dans cette région que le Canada accorde le plus fort montant par tête. Les pays des Antilles sont cependant impatients et, c'est naturel, de poursuivre leur développement. Leur gratitude s'accompagne dès lors souvent de critiques généralement constructives sur ce qui leur semble être les limites de notre programme. Le rapport du comité du Sénat en mentionne quelques-unes — l'association de l'aide aux marchandises et aux services canadiens, les limites sur le financement des coûts locaux, et le départ relativement lent de notre programme d'aide. Certaines de ces choses s'imposent en vertu du programme canadien, mais j'ai pu signaler les nouvelles normes plus souples adoptées par suite de la révision de notre politique étrangère qui permettra au Canada d'apaiser certaines de leurs inquiétudes.

« Je sais également que l'ACDI est en train d'examiner très soigneusement le moyen d'améliorer l'administration de notre programme d'aide et je suis persuadé que ce programme a constitué pour nous une source légitime de fonds mais représentera davantage pour nous à l'avenir à mesure que nous l'adapterons mieux aux besoins locaux. Le fonds de développement agricole, dont j'ai parlé tout à l'heure, sera considérablement augmenté et nous permettra de répondre aux demandes d'aide du secteur agricole, demandes auxquelles nous n'aurions pu répondre positivement par le passé.

« Politiquement, ces pays voudront construire leur propre avenir indépendamment ou sur une base régionale quelconque sans intervention extérieure. Le rapport de notre comité évoque la possibilité d'établir des liens constitutionnels entre le Canada et les pays des Antilles.

« Au cours de toutes les discussions que j'ai eues pendant ce voyage, seul un leader a évoqué cette possibilité bien qu'avec certaines réserves. Je n'ai noté aucun indice d'intérêt général et je suis persuadé que, dans cette région, on met plus l'accent sur des sujets autres que celui de liens constitutionnels avec le Canada. Selon le Gouvernement canadien, il appartient à cette région de prendre ses propres décisions sur son avenir politique. C'est notre attitude. Il est compréhensible que cette attitude existe non seulement de la part des gouvernements souverains de cette région mais également de la part des États associés.

* * *

« En parlant des pays antillais du Commonwealth, je n'ai pas voulu donner